

La maison de Gestas

Source : Annuaire de la noblesse de France 1848

BnF/Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k365770/f249.item>

Dessin de Sébastien Avy publié avec l'aimable autorisation de HeraldiqueGenWeb.

Armes : d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la tour ouverte, ajourée et crénelée d'argent, maçonnée de sable. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison de Gestas, dont le nom se trouve écrit indifféremment dans les anciens titres français Gestas, Giestas, Gestaas, Genestas et Gestaars , et dans les actes latins de Gestassio, de Gestassiis et de Genestario, est originaire du pays de Soule, entre le Béarn et la Basse-Navarre.

Cette maison d'ancienne chevalerie, a toujours occupé un rang distingué parmi la noblesse des pays de Soule, Armagnac et Nébouzan, où elle est établie d'une manière reconnue depuis le XIe siècle, et en Champagne, où une de ses branches alla se fixer sous Louis XIII. Son ancienneté et la pureté de son origine sont attestées par les qualifications de nobles de race de pères et de mères qui lui sont données dans divers actes anciens, et par la possession, depuis une époque reculée, de nombreuses terres nobles, notamment de celle de son nom.

Elle eut occasion de faire plusieurs fois ses preuves dans le dernier siècle, entre autres pour la présentation à la cour d'un de ses membres en 1786, et pour l'admission dans l'ordre de Malte, en 1761, d'un autre de ses membres, David Georges Thomas Charles de Gestas de L'Espéroux.

On trouve dans le cartulaire latin de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Jean de Sordes (diocèse de Dax) qu'il est fait mention d'un Arnaud Raymond, chevalier, seigneur de Gestas, qui fut appelé en 1080 par l'abbé Aner, avec Odon, évêque d'Oléron, et Gaston, vicomte de Béarn, pour servir d'arbitre dans le différend qu'avait alors cette abbaye avec les héritiers du seigneur de Ribehaute, au sujet d'une donation de terres et dîmes, renfermée dans le testament de ce seigneur.

Bernard de Gestas fit, sous les ordres des comtes de Foix et de Comminges, la guerre contre les Anglais pendant les années 1333 à 1340, et parut en qualité de garant au traité de paix fait en 1346 entre les seigneurs d'Albret et de Quiche et le seigneur de Grammont de Navarre.

Son fils ou neveu, Arnaud Raymond, deuxième du nom, depuis lequel on a toute la filiation suivie par titres originaux, servit aussi dans les guerres du XIVe siècle avec la principale noblesse de Guyenne, de Gascogne et de Béarn.

On voit un autre Bernard de Gestas, qualifié de damoiseau et d'écuyer, seigneur de Floran et de Saus, faire foi et hommage de ses terres, avec, justice haute, moyenne et basse, à Odet d'Aydie, comte de Comminges, le 18 janvier 1474.

Jean de Gestas, deuxième du nom, seigneur de Mont-Maurin en Nébouzan, servit dans les années 1368 et suivantes dans les compagnies des ordonnances du roi, et fut honoré par Henri IV de commissions importantes.

Jean-Jacques de Gestas, seigneur de Betous en Armagnac, se distingua au siège de Montauban en 1621.

Philippe Martin Louis Hector de Gestas de Betous, capitaine de cavalerie au régiment Royal Champagne, monta dans les carrosses du roi et fut présenté à la cour le 20 mai 1786.

Georges de Gestas, marquis de L'Espéroux en Champagne, fit brigadier des armées du roi et gouverneur de Thionville et de Brisach sous Louis XIV.

Charles de Gestas, son fils, mort à 22 ans, en 1710, aide de camp du duc de Vendôme, obtint du roi d'Espagne, Philippe V, le droit de semer le champ de ses armes de fleurs de lis sans nombre.

Charles Jean Henri de Gestas, marquis de L'Espéroux, qui épousa, en 1744, Marie Marguerite de Wignacourt, sa cousine germaine, et son fils aîné, Sébastien Charles Hubert de Gestas, décapité révolutionnairement à Bordeaux le 7 nivôse an II, furent tous deux maréchaux des camps et armées du roi.

Les membres de la famille de Gestas ont presque constamment porté les armes depuis le XIIIe siècle, et ont occupé de nombreux emplois militaires. Cette maison a eu des alliances avec un grand nombre de familles nobles qui sont rapportées dans le Dictionnaire de la noblesse de France de La Chesnaye des Bois, édition in-4°, t. vii, p. 191 et suiv., et aux Additions du même volume, p. 744 et suiv., où se trouve un article qui lui est consacré.

Nous citerons parmi les principales, les maisons de Comminges, de Vize Saint-Élix, de La Tour, de Mauléon, de Noé, de Foix, de Montpezat, de Castillon, de La Roque d'Ourdan, d'Espagne de Ramefort, de Benque, de Casteras, de Pins, de Villeneuve, de Choisy, de Wignacourt, de Roquefeuille, du Plessis-Parscault, de Lostanges, de Clermont-Tonnerre, de La Mouneraye, etc., etc.

La famille de Gestas, qui a produit plusieurs autres branches qui sont éteintes, n'en compte aujourd'hui que trois dont voici les représentants.

I. GESTAS DE MONT-MAURIN.

II. GESTAS DE BETOUS.

II. GESTAS DE L'ESPÉROUX.

Ce qui suit est extrait du dictionnaire de la noblesse

Famille de GESTAS

La possession d'un grand nombre de Terres, notamment de celle de son nom (vraie marque de la haute & ancienne Noblesse), de celles de Tabaille, Campagne en Soûle, de Floran, de la Tour en partie, de Saux, de Saint Marcet, d'Esquilles, d'Antichan, de la BartheInard, de la Lanne en Comminges, de la Roque & de Montmaurin dans le Nébouzan, de Monbeton, de Mont-Merle, de la Seube en Astarac, de Bétous, de Bouzon, de Bouzonet, de Sorbets en Armagnac, de Donjeux & de Bertrange, &c, en Champagne;

Ses services & emplois militaires dans les XIIe, XIIIe, XIVe, XVe & XVIe siècles; ses alliances, toujours nobles, avec les principales Maisons du pays, comme celles de Comminges , de Vize-Saint-Elix, de la Tour, de Mauléon, de Noé, de Foix, de Montpezat, de Castillon, de la Roque-d'Ourdan, d'Espagne-de-Ramesort, de Benque, de Casteras, de Pins, de Choisy, de Vignacourt, etc; & enfin les qualifications qui font données aux Seigneurs de GESTAS DE FLORAN, dans divers actes anciens, de Nobles de race de père & de mère, sont autant d'avantages qui assurent, à juste titre, à la Maison de GESTAS, un rang parmi l'ancienne Noblesse du Royaume.

Elle a produit une quantité de branches, comme celles des Seigneurs à'Esquilles, de Saint-Marcet, d'Antichan, de la Seube, de la Lanne, &c., & elle subsiste aujourd'hui en trois principales, savoir: celle des Seigneurs

~de Montmaurin dans le Nébouzan; celle des Comtes de Bétous, en Armagnac, & celle des Seigneurs, Marquis de YEsperoux, en Champagne, Seigneurs de Donjeux

& de Bertrange, qu'on va rapporter, d'après les titres originaux qui font au pouvoir de ceux de ce nom.

Les filiations de la famille DE GESTAS

De 1050 à 1420....Famille DE GESTAS en SOULE

Le premier connu est ARNAUD-RAYMOND, Chevalier, Seigneur DE GESTAS en Soule, qui vivoit en 1070. Il fut appelé en 1080, en qualité d'un des plus anciens Gentilshommes du pays de Soule, par Aner, Abbé de Saint-Jean de Sordes, Ordre de Saint-Benoît, avec Odon, Evêque d'Oloron, Gafion, Vicomte de Béarn, pour terminer le différend de cet Abbé contre les héritiers du Seigneur de Ribehaute, près de Gestas, qui avoit ci-devant fait donation à l'Abbé & au Monastère, des dîmes & de l'Eglise du lieu de Ribehaute, vers l'an 1089.

Il fut aussi pleige & garant des traité & accord faits entre Guillaume Martelli, Abbé, successeur immédiat de l'Abbé Aner, avec Loup, Seigneur de Ribehaute, concernant les mêmes dîmes & Eglise, vers l'an 1095. (Ceci est tiré du Cartulaire Latin de cette Abbaye, en parchemin, fol. 23.)

ARNAUD-RAYMOND DE GESTAS, Iie du nom, Seigneur de Gestas, présumé fils du précédent, fut garant & caution des traité & accord faits entre Obonon, Abbé de Sordes, & la Dame Sarte Fuert, au sujet des dîmes & de l'Eglise du lieu de Ribehaute, près du Château de Gestas, au pays de Soule, vers l'an 1160, en présence de Raymond Dizest, Evêque d'Oloron, & de Garcie Loup, Seigneur d'Asquieu.

GUILLAUME - PIERRE DE GESTAS, Seigneur dudit lieu, est mentionné dans des actes de 1220 & 1250.

BERTRAND DE GESTAS est qualifié neveu de Bertrand, Seigneur de Podensac, qui, par son testament fait à Bayonne en 1296, lui légua une somme d'argent. (Voyez les Archives du Roi à Pau, & à la Bibliothèque Royale à Paris.)

ARNAUD-RAYMOND DE GESTAS, Damoiseau, Seigneur de Gestas, présumé fils de BERTRAND, affilia, en qualité d'un des principaux Seigneurs du pays de Soule, aux accord & règlement faits avec Amanieu d'Albret, Vicomte . de Tartas, & la principale Noblesse du pays de Mixe, au sujet du différend qui étoit entré les habitans des terres de Soule & de Mixe, sur les bornes & limites des deux pays, par acte du 30 Avril 1320. Il paroît avoir été père de

BERNARD, Chevalier, Seigneur DE GESTAS, de Campagne & de Tabaille, qui servoit en la Compagnie de Bernard de Béarn, dans les guerres contre les Anglois, avec les Comtes de Foix, de Comminges, & la principale Noblesse de Soûle, Béarn & Gascogne, en 1333, 36, 37, 1340, &c. Jeanne de Lautrec lui légua 120 livres par son testament de l'an 1343. Il fut un des garants du traité de paix fait en 1346, entre les Seigneurs d'Albret & de Guiche, & le Seigneur de Gramont de Navarre. Il eut pour successeur :

ARNAUD-RAYMOND, Chevalier, Seigneur DE GESTAS, de Campagne, de Tabaille, depuis lequel on a une filiation suivie par titres originaux. Il approuva, en qualité de Seigneur direct de Gestas en Soûle, la vente de certains fiefs & rentes mouvans de lui, faite par noble Garcie-Arnaud de Saint-Esleven, le 19 Juin 1377. Il servit avec les Comtes de Foix, de Comminges, & la principale Noblesse de Guyenne & de Gascogne, en 1370, 76, 77, 1380, &c. Il passa un compromis, assisté de noble GASTON DE GESTAS, son fils aîné, avec Garcie-Arnaud de Meritein, Seigneur de Nabas, au sujet d'un différend pour certains fiefs dépendans de la Seigneurie de GESTAS, qu'ils fournirent à la décision de Bernard de Navailles, Seigneur, Abbé-Lai d'Aluy, & d'autres Seigneurs, ses parens & amis, par acte du mois d'Octobre 1415. Il eut pour enfans de sa femme, dont le nom est ignoré :

I. & 2. **GASTON & ARNAUD-RAYMOND, desquels probablement la postérité est éteinte ;**

3. Et ARNAUD-GUILLAUME, qui fuit.

A partir de 1420....La branche du COMMINGES

II. ARNAUD-GUILLAUME DE GESTAS, né en 1358, qualifié de Damoiseau & d'Ecuyer, Seigneur de Floran, & Co-Seigneur de la Tour en Comminges, donna quittance de ses droits paternels & maternels, à GASTON DE GESTAS, son frère aîné, Seigneur de Gestas, par acte passé devant Bernard de Platea, Notaire de la ville de Navarrenx, le 11 Novembre 1418. Il est mentionné dans des actes des années 1424, 31, 36, 37, 38 & 1440; servit avec la principale Noblesse de Gascogne, sous les Comtes de Foix & de Comminges, contre les Anglois, en 1424, 1431, &c, & mourut vers l'an 1454, laissant pour fils & successeur:

BERNARD, qui fuit ;

Et **MARIE**, femme de Jean-Roger de Casteras, fils aîné de Pons de Casteras. Seigneur dudit lieu & de Campagne en Foix, lequel, par son testament de l'an 1493, déclare avoir été payé de sa dot par BERNARD DE GESTAS, son beau-frère, Seigneur de Floran.

III. BERNARD DE GESTAS, né en 1415, qualifié de Damoiseau & cYEcuyer, Seigneur de Floran & de Saux, Co-Seigneur de la Tour & de la Roque, servit dans les guerres contre les Anglois en 1442, 45 & 1450. Il est mentionné dans des actes des années 1448, 50, 54, 57, 58, 60, 80, 88, 90, 98 & 1499, & fit foi & hommage de es terres, avec Justices haute, moyenne & basse, à Odet d'Aydié, Comte de Comminges, le 18 Janvier 1474. Il étoit mort en 1500, & avoit épousé Marie de Comminges, de laquelle il eut entre autres enfans :

1. JEAN, qui fuit ;

2. RAYMOND;

3. Et IZARD, Seigneur d'Esquilles, marié du consentement de son père & de JEAN, son frère aîné, contrat reçu par Navails, Notaire de Saint-Gaudens en 1494, avec Honorette de la Tour, fille d'Arnaud, Seigneur de la Tour & de Lious. Il est qualifié dans ce contrat, ainsi que son épouse, de noble de race de père & de mère.

IV. JEAN DE GESTAS, Ier du nom, Ecuyer, surnommé aussi de Comminges, à cause de sa mère, dans plusieurs aêfes, Seigneur de Floran, de Saux & de Saint-Marcet, Co-Seigneur de la Tour & de la Roque, servit, avec la principale Noblesse du pays, sous la charge du Comte d'Astarac, en 1499, & fut marié, le 17 Juin 148\, en présence de ses père & mère, au Château d'Alan, par Jean de Foix, Evêque de Comminges, avec Jeanne de Vice, fille de Fortanier, Seigneur de Saint-Elix. Il donna quittance de partie de sa dot, conjointement avec son père, acte reçu par de Pardenis, Prêtre, Notaire & Secrétaire de Jean de Foix, Evêque de Comminges, le 12 Février 1483 ; & elle tefla devant Galteri, Notaire, le 20 Novembre 1523. De ce mariage vinrent:

t. GAILLARD, qui fuit;

2. PIERRE, auteur des Seigneurs de Saint Marcet, lequel fut père de

ARNAUD-GUILLAUME, Seigneur de Saint Marcet, allié avec Marie de Comminges, dont il eut :

PIERRE & CHARLES, dont la postérité est éteinte.

3. MARIE, femme, par contrat de l'an 1516, de Gaillardet de Montferrier, Capitaine, Châtelain de Hontaignère ;

4. Autre MARIE, dite GASCOGNE DE GESTAS, épouse de Gajlon de la Tour, Seigneur de Landorthe, à laquelle Madeleine de Foix, veuve de Raymond de Comminges, Seigneur de Roquefort & de Bélefta, légua une somme de 300 livres par son testament du 14 Avril 1524 ;

5. & 6. MARGUERITE & GAILLARDE, auxquelles ladite Madeleine de Foix légua à chacune aussi 300 livres par son testament;

7. Autre MARIE, femme de Roger de la Paffe ;

8. Et BERNARDE, mariée à Raymond-Jean de Couret.

V. GAILLARD DE GESTAS, Ecuyer, Seigneur de Floran, de Saux, de Montmaurin, CoSeigneur de la Tour & de la Roque, partagea avec PIERRE DE GESTAS, son frère, Seigneur de Saint-Marcet, devant Barns, Notaire d'Aurignac, le 30 Août 1524. Il servit dans la Compagnie des hommes d'armes des Ordonnances du Roi de Navarre en 1540 & 1544- fit foi & hommage, & donna le dénombrement de ses terres devant le Sénéchal de Toulouse^ Commissaire du Roi en 1540 & 1554; acquit, les terres de Montmaurin en Nébouzan, par acte dû 4 Juin 1558; testa au Château de Floran, devant Savy & Bonety, Notaires, le 10 Juillet 1558, & fut inhumé, ainsi qu'il l'avoit ordonné, dans le tombeau de ses ancêtres, dans l'Eglise de l'Abbaye de Bonnefond, au Diocèse de Comminges, où l'on voit ses armes & son épitaphe. Il avoit épousé, 1° Jeanne de Mauléon, laquelle testa en 1532; & 2° par contrat du 11 Juin 1536, Jeanne de la Tour, fille de Jean, Seigneur de Lious, laquelle testa le 17 Décembre 1575. Du premier lit il eut :

1. PIERRE, mort sans alliance ;

2. JEAN, mort en 1592, sans postérité de son mariage avec Anne de Noé, fille de Roger, Chevalier, Seigneur, Baron de Noé & de l'Isle ;

3. JEANNE, femme de Bepan, Seigneur de la Tour.

Et du fécond lit vinrent :

4. Autre JEAN, marié avec Françoise de Montpe\at, dont on ignore la postérité ;

5. Autre JEAN, qui fut ;

6. & 7. LAURENT & JEAN, desquels on ignore le sort ;

8. BEZIAN, auteur de la branche des Seigneurs de Bétons en Armagnac, rapportée ci-après ;

g. MANAUD, qui, étant au service d'Espagne, fit son testament à Madrid en 1575 ;

10. NICOLAS ;

11. Et CATHERINE, mariée, par contrat du 2 Février 1573, avec Jean de Martres, Seigneur de Mont.

VI. JEAN DE GESTAS, Ile du nonij fut Seigneur de Lias, puis de Floran & de Montmaurin, par la mort sans enfans de ses frères aînés. Ses droits légitimaires furent réglés, ainsi que ceux de ses autres frères cv fceurs, avec JEAN DE GESTAS, leur aîné, par Sentences & actes des années i563, 64, 66 & i568, & servit dans les Compagnies des Ordonnances du Roi en i568, 1570 & suivantes. HENRI III lui écrivit de Blois, le 23 Mars 1577, pour lui demander ses secours & services, & ceux de ses parens & amis. Il fut aussi honoré de plusieurs Lettres du Roi PIENUI IV, & decommissions importantes, en iSji & i583. Il testa devant Dajlel, Notaire de Saint-Gaudens, le 10 Janvier 1607, & avoit épousé, par contrat du 28 Octobre i583, Ifabeau d'Aroux, veuve de San-Garcie de Beaufort, Seigneur de Roquettes, laquelle testa le 24 Janvier 1634, & eut pour enfans:

1. JEAN, qui fuit ;

2. Autre JEAN, que nous croyons auteur de la branche des Seigneurs de YEfperoux, Donjeux & Bertrange, en Champagne, rapportée ci-après ;

3. GABRIEL ;

4. Et SIMON, marié avec Louise de la Tour, fille de Guy, Seigneur, Baron de Lioux, & à Anne d'Espagne-de-Ramefort.

VIL JEAN DE GESTAS, IIIe du nom, Seigneur de Floran & de Montmaurin, Co-Seigneur de la Tour, rendit hommage de ses terres au Roi en 1612, transigea avec ses frères en 1620, & fit son testament devant Champhre, Notaire de Saint-Gaudens, le 20 Avril 1654. Il avoit épousé, i^o Hippolyte de la Tour, morte sans enfans; & 2^o par contrat passé devant Jean Chandon, Notaire de Peffan, le 7 Avril 1614, Charlotte du Garané, fille de Pierre, Seigneur de Pépieux, & de François d'Efparbès, dont :

1. GABRIEL, qui fuit ;

2. SIMON ;

3. JEANNE, mariée, le 16 Février 1624, avec François-Mathieu d'Ifalguier, Seigneur de Mérinville;

4. Et CATHERINE, épouse de Blaise de Roquebert, Seigneur de Serges.

VIII. GABRIEL DE GESTAS, Seigneur de Flo- | ran & de Montraaurin, fut maintenu dans fa noblesse d'extraction par M. Pellot, Intendant & Commiffaire départi en la Généralité de Guyenne en 1666. Il avoit époufé, par contrat du 21 Janvier 1646, Marie de Junca, fille de Jean, Seigneur de Doublet, & de Marguerite Daignan-du-S-endat. Leurs enfans furent:

JEAN, qui fuit ;

Et **ANNE**, apanagée de la Terre de Floran, qu'elle porta en mariage à Ire'née d'Apfe.

IX. JEAN DE GESTAS, Ive du nom, Seigneur de Montmaurin, Syndic de la Noblesse des Etats de Nébouzan, testa le 20 Mai 1705. Il avoit,épousé, par contrat de l'an 1695, Ifabeau de Minut, fille de Jacques-Georges, Seigneur, Marquis de Cafteras, Lieutenant Colonel du Régiment Dauphin-Etranger, & â Ifabeau de Raoul. De ce mariage sont issus :

JEAN-GEORGES, qui fuit ; Et EMMANUEL.

X. JEAN-GEORGES DE GESTAS, Seigneur de Montmaurin, né le 11 Juillet 1699, Syndic de la Noblesse des Etats du Nébouzan, épousa, par contrat de l'an 1725, Marie de Paute, fille de Pierre, Seigneur de Martisserre & de la Garde, & de Marguerite de Lordat, dont:

1. GABRIEL, qui fuit;

2. 3. & 4. BERNARD, LOUIS & GUILLAUME; 5. & 6. Et deux filles, Religieuses.

XL GABRIEL DE GESTAS, Ile du nom, Seigneur de Montmaurin, a épousé, par contrat de l'an 1758, Catherine de la Irle-de-Daroles, dont:

1. JEAN-BERNA-RD-ALEXANDRE, né en 1764;

2. & 3. JACQUES & DOMINIQUE ;

4. &5. MARIE-ANNE & MARIE-JEANNE-BERNARDE.

MARIE-JEANNE-BERNARDE.

BRANCHE des Seigneurs, Comtes de BÉTOUS en Armagnac.

VI. BEZIAN DE GESTAS, fils puîné de GAiLLARD. Seigneur de Floran & de Montmaurin, & de Jeanne de la Tour, sa féconde femme, étoit mineur & fous la garde noble de PIERRE DE GESTAS, Seigneur de Saint-Marcet, en 1563, lors de la Sentence arbitrale rendue par Bertrand de Comminges, Philippe de la Barthe, Bernard de Saint-Pafton,

Saint-Pafton, parens, entre lui, LAURENT, JEAN & NICOLAS DE GESTAS, ses frères, & noble JEAN DE GESTAS, Seigneur de Floran, leur aîné, au sujet de leurs droits sur la succession de GAILLARD DE GESTAS, leur père. Il donna quittance de partie de ses droits, le 8 Août 1586, & transigea pour le restant avec son neveu,

JEAN DE GESTAS, Seigneur de Floran, par acre du 4 Juin 1611. La Princesse d'Este lui écrivit de Paris le 22 Octobre 1587, pour lui demander ses bons offices & services. Il fit son testament devant de Cq/ieret, Notaire, le 14 Juin 1615, & avoit épousé, par contrat du 27 Janvier 1577, Violente de SaintMarcet, Dame de Bétous, de Bouzon, Bouzonet & de Sorbets, dans le Comté d'Armagnac, dont il eut :

JEAN-JACQUES, qui fuit;

Et **JAYME ou JACQUETTE**, mariée, le 14 Novembre 1603, avec Jean- François de la Roque, Seigneur de la Roque-d'Ourdan.

VIL JEAN-JACQUES DE GESTAS, Seigneur de Bétous, de Bouzon, de Bouzonet & de Sorbets en Armagnac, se distingua au siège de Montauban en 1621. Le Duc d'Epéron lui écrivit le 4 Juin 1625, pour l'inviter à se rendre à Moissac, avec le meilleur équipage de chevaux & d'armes possible, pour l'aider à servir Sa Majesté. Il avoit épousé, contrat reçu par la Mothe, Notaire, le 12 Décembre 1612, Charlotte de Cajlillon, fille de Michel, Seigneur de Mauvezin, & de Charlotte de Lupiac_, foer de Jean de Lupiac, Seigneur de Montcassin, Chevalier de l'Ordre du Roi. De ce mariage vinrent:

1. **JEAN**, qui fuit ;

2. **CHARLES**, dit le Chevalier de Bétous, ancien Capitaine d'Infanterie, qui, s'étant distingué dans la guerre d'Espagne & de Catalogne, mourut de la fuite de ses bleflures aux eaux de Barèges, le 10 Mai 1655 ;

3. **PHILIPPE**, ancien Capitaine d'Infanterie, mort à Charleville au retour du siège de Maëftricht, en 1678 ;

4. **JEANNE**, mariée avec François de Mont, Seigneur de Gellenave;

5. Et **FRISE**, femme de Jean d'Aniras, Seigneur de Saint-Jullien.

VIII. JEAN DE GESTAS, I^e du nom de sa branche, Seigneur de Bétous, de Bouzon, de Bouzonet & de Sorbets, Capitaine au Régiment de Roquelaure, Infanterie, partagea avec ses frères & soeurs, par acte du 16 Décembre 1650 & 27 Août 1651. Les Ducs d'Epéron & de Roquelaure lui écrivirent plusieurs Lettres concernant le service du Roi. Il se trouva au siège de Bordeaux en 1649; eut acte de représentation de ses titres de noblesse d'extraction, devant M. Pellet, Intendant de Guyenne, le 30 Août 1666, & testa le 19 Juillet 1680. Il avoit épousé, par contrat du 15 Mars 1644, Jeanne de Pins, fille du Seigneur du Bourg-, & de Gabrielle de Terfac de Montbérault. Il donna quittance de la dot de son épouse, par acte du 17 Juin 1645^ & laissa pour enfans :

1. **JEAN-JACQUES**, qui fuit ;

2. JEAN-LOUIS, Seigneur de la Mattère ;

3. Et MARIE-ANNE, alliée, le 18 Mai 1680, avec Alexandre de Pomier, Seigneur, Baron de Bourdens en Marsan.

IX. JEAN-JACQUES DE GESTAS, Ile du nom, Seigneur de Bétous, Bouzon, Bouzonet & Sorbets, Mousquetaire du Roi dans sa première Compagnie, en 1660, & années suivantes, eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, devant M. le Pelletier de la Houffaye, Intendant de Guyenne, en 1698. Il avoit épousé, i^o par contrat du 23 Février 1686, Marie de Pins, morte sans enfans en 1696, fille de Philippe, Seigneur d'Aulagnère, & de Marie de Caulet-de-Gramont; & 2^o le 8 Novembre 1718, Marguerite de Mont, fille de Jean, Seigneur de Gellenave, & titulaire de Vergès-de-la-Salle, dont :

1. HENRI, qui fuit ;

2. & 3. GABRIELLE & HILAIRE, Demoiselles.

X. HENRI DE GESTAS, Chevalier, Comte de Bétous, Seigneur de Bouzon, Bouzonet, Sorbets, &c, obtint du Roi, le 10 Mai 1768, une pension de 2000 livres. Voici les propres termes du Brevet de Sa Majesté : Le Roi étant à Versailles, en son Conseil, & voulant donner une marque de sa bienveillance au Sieur HENRI DE GESTAS, Comte de Bâtons, & le mettre en état de se soutenir d'une manière convenable à sa naissance, Sa Majesté lui a accordé & fait don de 2000 livres de pension, dont jouissoit la feuë Dame de Sabran, de la Maison de Foix, sa proche parente. Il a épousé, par contrat du 9 Décembre 1744, Louise-Théodore de Podenas, fille d'Adrien, Marquis de Villepinte, & de Louise-Charlotte de Noailles-Laméan, nièce de la Comtesse de Foix, & cousine germaine de

feuë la Comtesse de Sabran. De ce mariage font issus :

1. PHILIPPE-MARTIN-LOUIS-HECTOR, Marquis DE GESTAS, d'abord Mousquetaire du Roi dans sa première Compagnie, en suite Capitaine de Cavalerie, par commission du 24 Juin 1773 ;

2. 3. & 4. LOUISE-THÉODORE, ROSE & HILAIRE.

Cette branche est aujourd'hui éteinte en comminges

[A partir de 1620....La branche de CHAMPAGNE](#)

'BRANCHE des Seigneurs de L'ESPEROUX, DONJEUX & BERTRANGE, en Champagne.

VIL JEAN DE GESTAS, que nous croyons Sécond fils de JEAN, Ile du nom, Seigneur de Lias, puis de Floran & de Montmaurin, & à Ifabeau d'Aroux, fut Seigneur de la Peyrouse ou PEsperoux, Capitaine au Régiment de Montauzier, Commandant pour le Roi des Ville & Marquisat de Nomeny, & épousa, par contrat du 19 Mars 1639, Catherine de Norroy, fille de Georges, Chevalier, Seigneur des Ferrières, & de N... de Flotte, dont il eut entr'autres enfans :

VIII. GEORGES DE GESTAS, Chevalier, Marquis de PEsperoux, Seigneur des Ferrières, Brigadier des Armées du Roi, Gouverneur de Thionville, & Lieutenant de Roi de Brisach. Il épousa, par contrat du 24 Mai 1675, Marie-Thérèse de Maguin, Dame de Bertrange, dont :

IX. CHARLES DE GESTAS, Marquis de PEsperoux, des Ferrières & de Bertrange, mort à l'âge de 22 ans, en 1710, étant Aide-de-Camp de M. le Duc de Vendôme. Il avoit épousé, le 21 Juillet 1706, Madeleine de Choisy, Dame de Donjeux en Champagne, dont :

1. CHARLES-JEAN-HENRI, qui fuit;

2. Et GEORGES-CHARLES, Marquis de l'Esperoux, mort le 10 Septembre 1737, sans avoir pris d'alliance.

X. CHARLES-JEAN-HENRI DE GESTAS, Marquis de PEsperoux, Seigneur de Donjeux & de Bertrange, né le 8 Octobre .1709, mort Maréchal-des-Carnps & Armées du Roi, le 30 Avril 1770, avoit épousé, par dispense de Rome, le 15 Avril 1744, Marie-Marguerite de Vignacourt, sa cousine germaine, fille unique de Conrad-Robert de Vignacourt, Comte de Marimont, & de Marie de Choisy, Dame de Thiéblemont, dont :

1. CHARLES-SÉBASTIEN-HUBERT, Comte DE GESTAS, né le 2 Novembre 1752, Officier au Régiment du Roi, Infanterie;

2. Et DAVID-GEORGES-THOMAS-CHARLES, reçu Chevalier de Malte de minorité, aussi Officier au même Régiment.

Cette branche est la seule active

[A partir de 1666...La branche du BRANA & MARUN](#)

'BRANCHE des Seigneurs de BRANA & de MARUN, /«Îvant le Jugement de M. Pellot, Intendant de Guyenne, en 1666.

I. GAILLARD DE GESTAS, Seigneur de Brana, testa le 1er Octobre 1498, & avoit épousé Pérette de Bavona; il en eut :

II. PIERRE DE GESTAS, Seigneur de Brana, qui fit son testament le 28 Février 1531. De son mariage avec Catherine de Seicla naquirent :

1. ARNAUD, qui fut ;

2. & 3. JEAN & BERDOLET.

III. ARNAUD DE GESTAS, Seigneur de Brana, testa le 7 Avril 1539, & eut de Rimbette de Guillot, son épouse :

IV. PIERRE DE GESTAS, Seigneur de Brana, qui s'est marié, 1^o avec Constance d'Hélie; & 2^o avec Catherine de Benque, qui testa le 3 Mai 1587. Du premier lit vinrent : '

1. & 2. DURAND-JEAN & JEAN;

3. ANTOINE, reçu Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1617;

4. & 5. LISETTE & MARGUERITE. Et du fécond lit il eut :

6. PIERRE-Durand, qui fut.

V. PIERRE-DURAND DE GESTAS, Seigneur de Brana & de Marun, testa en 1637, & avoit épousé, en 1624, Anne du Garané de Pépieux. Il en eut :

1. JEAN, qui fut ;

2. & 3. JEAN-JACQUES & BERNARD;

4. Et BERTRANDE.

VI. JEAN DE GESTAS, Seigneur de Brana & de Marun, s'allia, en 1667, avec Marthe de Saint-Pastou de Saleru, de laquelle vint entr'autres enfans :

ANTOINE DE GESTAS, Seigneur de Marun en 1690.

Cette branche est éteinte aujourd'hui.

Les armes de GESTAS, font : d'azur, à la tour ouverte, ajourée & crénelée d'argent, maçonnée de sable.